



Processus de placement étudiant au CRSNB

Étape 1 – Présentation de la DEMANDE

Toutes les demandes de placement étudiant sont traitées par l'équipe de soutien aux stagiaires des Ressources humaines du CRSNB. Il faut remplir le *formulaire de demande de placement étudiant* du CRSNB et l'envoyer à studentsupport@nbrhc.on.ca au moins huit semaines avant le début du stage.

ÉTAPE 2 – Documents : école

L'école doit fournir ce qui suit :

- Accord d'affiliation en règle avec le CRSNB
- WSIB – Lettre de déclaration stagiaire/employeur
- Certificat d'assurance de responsabilité civile
- Formulaire d'exposition aux pathogènes à diffusion hématogène

Étape 3 – Documents : stagiaire

Tous les stagiaires doivent soumettre les documents requis énumérés ci-dessous avant le début du placement pour veiller à ce que la date de début du stage ne soit pas retardée.

Le ou la stagiaire doit fournir ce qui suit :

- Formulaires du CRSNB*
- Vérification de la police sur l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables (dans les 12 mois précédant la date de début du stage)
- Dossiers d'immunisation et des tests effectués, y compris sans toutefois s'y limiter, le dépistage de la tuberculose et l'immunité contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, le tétanos, la diphtérie, la coqueluche, la varicelle et l'hépatite B (formulaire fourni)
- Vaccination antigrippale exigée au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année
- Preuve de vaccination contre la COVID (deux premiers vaccins)
- Ajustement du masque (N95)
- Formation de soins immédiats en réanimation (SIR) – exigence en fonction du programme
- Certification d'intervention non violente en situation de crise (INVC) – Crisis Prevention Institute (CPI)

* Le CRSNB enverra les formulaires par courriel aux stagiaires quand il aura approuvé leur stage.

Calendrier du placement étudiant

		Semaines précédant le début du stage				
		8 semaines	6 semaines	4 semaines	2 semaines	Orientation
ÉCOLE		<ul style="list-style-type: none"> • Soumission du formulaire de demande de placement étudiant 	<ul style="list-style-type: none"> • Signature et soumission de l'accord d'affiliation 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation du placement par le CRSNB – L'école est informée. • Soumission des documents requis par l'école 		
STAGIAIRE		<ul style="list-style-type: none"> • Soumission du formulaire de demande de placement étudiant • Début de la vérification de la police sur l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables • Selon le programme, formation de SIR exigée 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers d'immunisation et réalisation de tous les tests avant le début du stage (voir le formulaire des critères) 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation du placement par le CRSNB – On informe le ou la stagiaire et on lui fournit les coordonnées. • Après l'approbation du placement – Le ou la stagiaire doit contacter la personne responsable de son préceptorat pour coordonner le calendrier du stage. • Soumission par le ou la stagiaire des documents requis 	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences pour le ou la stagiaire de regarder les vidéos et de faire l'apprentissage en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite aux RH pour obtenir son porte-nom • Participation à l'orientation

Carte d'identité

- Des frais sont exigés pour la carte d'identité du CRSNB. Le coût est de 10 \$ par carte (le remplacement d'une carte perdue est de 20 \$). Les stagiaires doivent payer le CRSNB directement à la caisse, située à côté de la boutique de cadeaux du CRSNB.
- Le ou la stagiaire doit remettre sa carte d'identité à la fin du stage.
- Les cartes d'identité ne sont créées qu'au début des stages et remises aux stagiaires le premier jour.
- La carte d'identité doit être portée et visible en tout temps pendant le stage. Les stagiaires qui se présentent sans leur carte d'identité du CRSNB devront quitter les lieux et revenir avec leur carte.

Orientation des stagiaires

- Tous les stagiaires dont le placement au CRSNB est approuvé doivent suivre le programme d'orientation des stagiaires du CRSNB avant le début de leur stage.
- Le programme d'orientation générale sur place est proposé toutes les deux semaines et peut avoir une incidence sur la date du début du stage (des dates peuvent être demandées). La durée de l'orientation varie d'une à quatre journées, selon le programme.
- Les stagiaires reçoivent le lien pour la vidéo d'orientation du CRSNB sur YouTube et l'apprentissage en ligne - le tout doit être complété avant d'assister au programme d'orientation générale du CRSNB.
- Le stage est conditionnel à l'exécution complète des composantes du programme d'orientation des stagiaires du CRSNB.
- La formation à l'intervention non violente en situation de crise doit être suivie conformément aux directives du CPI. Les stagiaires peuvent s'inscrire à la formation INVC au CRSNB au coût de 40 \$.

Formation Expanse et ADC

- En soins infirmiers, les stagiaires doivent faire la formation Expanse et ADC nécessaire avant le début de leur stage.

Stationnement

- L'accès au stationnement par « paiement à l'utilisation » est configuré à distance sur les cartes d'identité des stagiaires du CRSNB au début de leur stage et suspendu à la fin de leur stage.
- Un tarif réduit de « paiement à l'utilisation » de 3,40 \$ par jour est proposé aux stagiaires.
- Les stagiaires doivent stationner dans le terrain 10.
- Les stagiaires peuvent entrer et sortir du stationnement désigné autant de fois que nécessaire au cours d'une période de 24 heures.
- Les stagiaires peuvent verser des fonds à l'avance sur leur carte d'identité aux guichets de paiement du stationnement situés à l'intérieur du CRSNB - pour plus d'information, voir les instructions pour ajouter des fonds.
- Il est possible d'opter pour un stationnement mensuel, payable à la Caisse.

Badges d'alerte au danger pour le personnel

- Pour la sécurité de tous dans notre centre de santé, un badge d'alerte au danger est obligatoire pour le personnel dans les unités et pavillons suivants, en fonction du risque :
 - Pavillon du chevreuil
 - Pavillon du héron
 - Pavillon du colibri
 - Pavillon du hibou
 - Pavillon du balbuzard
 - Pavillon de l'aurore boréale
 - Pavillon du bouleau et Pavillon de l'érable
 - USMEA C2
 - Unité de soins actifs psychiatriques - patients hospitalisés C2 et D2
 - Unité de soins psychiatriques intensifs D2
 - Pavillon du chêne
 - Pavillon du nickel
 - Bloc A1
 - Bloc B1
 - Service des urgences
 - Unité des soins rénaux
 - Programme communautaire psycho-légal

Équipement de protection individuel

Pour la santé et la sécurité du personnel, des stagiaires et des titulaires de contrat, toutes les exigences en matière d'équipement de protection individuel doivent être respectées en tout temps. Si les stagiaires ne respectent pas ces exigences, cela peut entraîner leur renvoi de l'équipe ou du stage.